

Commune de Saint-Yvoine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Date : Lundi 13 Octobre 2025 à la Salle du Conseil Municipal, en Mairie, Commune de Saint-Yvoine, à 19h.

Date de la Convocation : 6 Octobre 2025

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2025
- Validation du Projet Alimentaire du Territoire – API
- Enquête Publique
- Décision Modificative du Budget
- **Questions Diverses** :

Liste des membres présents : Nathalie DUTHEIL, Corinne CUBIZOLLES, Delphine DURIF, Marie-Pierre GUILLAUME, Mélanie GERARD, Cédric JOVIN, Régis ESTORGUES, Joffrey BLANC, Dominique ROUGIER, Philippe BOUDET.

Liste des membres représentés :

Liste des membres absents : Thierry DUPOUX, Véronique SABRE, Sébastien FAUGERAS, Jean-Yves DEBITON.

Nom du Président de la séance : Nathalie DUTHEIL.

Nomination du secrétaire de séance : Delphine DURIF

La séance débute à 19h.

1. DB 2025 30 01 Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 15 Septembre 2025.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Nathalie DUTHEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

2. DB 2025 31 02 Convention Projet Alimentaire Territorial.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le dossier du PAT (Projet Alimentaire Territorial) d'Agglo Pays d'Issoire.

Les PAT, initiés par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, sont des initiatives locales rassemblant divers acteurs (collectivités, entreprises, citoyens) pour améliorer l'alimentation sur un territoire. Ce sont des espaces d'échanges et de concertation,

largement ouverts, permettant de fédérer les acteurs du territoire dans une démarche collective.

Le PAT d'Agglo Pays d'Issoire a été labellisé en niveau 1 (phase d'émergence) jusqu'à juin 2025, avant d'entrer en phase d'action pour 5 ans (PAT de niveau 2).

Dès la première phase, l'Agglo Pays d'Issoire a lancé plusieurs actions comme l'étude pour une cuisine centrale et la réalisation d'un diagnostic alimentaire, mais d'autres projets ont été mis en œuvre par des acteurs comme la création d'un magasin de producteurs.

Cette première phase a également permis d'aboutir à la rédaction de documents cadres qui permettent d'orienter, de fédérer et d'attester de l'engagement des partenaires et acteurs impliqués dans le projet :

1. La Charte de l'Alimentation rassemble les acteurs autour de valeurs communes, définit les ambitions à long terme, les axes stratégiques et les enjeux prioritaires du PAT. Les citoyens et acteurs du territoire peuvent signer cette charte pour montrer leur engagement.
2. La Convention des Partenaires détaille la gouvernance du PAT, précisant le rôle de chaque instance (Conseil local de l'Alimentation, Comité de Pilotage, groupes de travail thématiques) et l'engagement des partenaires, notamment celui d'Agglo Pays d'Issoire dans l'animation, le suivi et la coordination des actions, ainsi que dans la prise de décision au COPIL.
3. La Feuille de Route présente les actions concrètes à mettre en œuvre, avec des fiches actions décrivant les objectifs, les acteurs impliqués, le budget et les indicateurs de résultats.

En tant que PAT facilitateur, les partenaires engagés dans la gouvernance du PAT sont incités à prendre la maîtrise d'ouvrage des actions et à être force de proposition. Ce sera le rôle des groupes de travail (mentionnés ci-dessus) de discuter, d'étoffer, d'améliorer ces fiches actions et éventuellement de les scinder en sous-actions pour les rendre applicables, voire d'en proposer de nouvelles. Ce document est évolutif, permettant d'adapter les actions au fil du temps.

14 actions ont été coconstruites par les membres du PAT pour l'entrée dans la seconde phase et constituent la feuille de route.

Le PAT d'Agglo Pays d'Issoire cherche aujourd'hui à mobiliser les communes du territoire. Aussi, il est demandé aux communes, en tant qu'instances du territoire, de soutenir la démarche du PAT soit politiquement, soit financièrement, soit techniquement.

Pour cela la commune doit signer et retourner la Convention des Partenaires et la Charte de l'Alimentation.

Toute signature de la Convention des Partenaires inscrit automatiquement la commune au Conseil Local de l'Alimentation, l'invitant à prendre part au pilotage des actions du projet.

Disposant sur le territoire communal d'une zone d'activités « Les Rivaux », la commune souhaite œuvrer à l'accueil d'activités compatibles avec les ambitions, les axes stratégiques et les enjeux du PAT d'Agglo Pays d'Issoire.

En ce sens, elle soutiendra tout projet permettant d'assurer la diversification des productions, d'accompagner les porteurs de projet et d'assurer le maillage et la diversité des outils de transformation (exemples : fiche action n°5 « réhabiliter et créer des

ateliers de transformation en soutien aux filières locales de toutes productions » et fiche action n°6 « soutenir les initiatives de renforcement des circuits courts et locaux pour favoriser l'accessibilité alimentaire »).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'intégrer la gouvernance du PAT ;
- Décide de soutenir le PAT techniquement ;
- Décide d'intégrer l'équipe de travail des actions n°5 et 6, en la personne de Nathalie DUTHEIL.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et la charte correspondante.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

3. DB 2025 32 03 Lancement de l'Enquête Publique concernant la vente d'une partie de la voirie publique.

Joffrey BLANC (Sortie de la Salle de réunion du Conseil Municipal)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le lancement de l'enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie des voies communales sis Allée Dame Eufraise, rue de la Trolhée, rue des Veignauds et Chemin de Chanteloube ainsi que le projet de désaffectation des chemins sis impasse des ouches et impasse du horst au lieu-dit « le bas ».

M. Jean VEYRAT-CHARVILLON est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

Cette enquête publique est initiée à la demande d'acquisition d'une partie des voies communales, par plusieurs propriétaires à proximité de leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à lancer l'enquête publique et à poursuivre la procédure.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 9 Nombre d'Abstentions : 0

4. DB 2025 33 04 Décision Modification du Budget n°2.

Madame le Maire explique que nous devons payer les factures d'investissements et qu'il y a donc besoin de répartir le budget différemment.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter la modification du budget 2025 comme suit :

- CREDITS A REDUIRE – DEPENSES

Imputation	Opération	Montant
2188	115 Mobilier	7 010,00 €
2157	112 Matériel	1 460,00 €
2184	117 Aménagement du Secrétariat	930,00 €

TOTAL	9 400,00 €
--------------	-------------------

- CREDITS A OUVRIR - DEPENSES

Imputation	Opération	Montant
2135	114 Réfection de la Petite Salle	3 188,00 €
2152	111 Réfection Voiries	6 212,00 €
TOTAL		9 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Approuve la modification du budget comme exposé ci-dessus.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
 Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

La séance est levée à 19h33.

Le Procès-Verbal est arrêté le (date de la séance suivante) : 8 Décembre 2025

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance.


